

## Séance ordinaire du 11 juillet 2011

### Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce onzième jour de juillet deux mille onze (11 juillet 2011) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Francine Boulanger, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller.  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

### **FORMANT QUORUM**

#### **Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **Ordre du jour**

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Juillet 2011

7. Avis de motion – adoption d'un règlement établissant un programme de subvention pour les installations septiques

8. Avis de motion – adoption d'un règlement de prévention des incendies et abrogeant le règlement 383-09

9. Adoption du règlement 380-2011 – sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles

10. Adoption du règlement 403-2011 – sur les dérogations mineures

11. Adoption du règlement 409-2011 – concernant les limites de vitesse et le stationnement

12. Adoption de la politique relative aux civilités

13. Adoption de la politique sur la location des locaux

14. Adoption de la politique d'attribution de subventions aux organismes de loisirs, de sports et de culture

15. Adoption de la politique pour contrer le harcèlement psychologique au travail

16. Adoption de la politique relative à l'accès aux systèmes de communication électronique et à leur utilisation

17. Colloque de zone – ADMQ Zone-Mauricie

18. Demande de partenariat – Fédération de l'UPA de la Mauricie – Portes ouvertes sur les fermes du Québec

19. Demande d'un service de halte-garderie - Congrès de la FQM

## Séance ordinaire du 11 juillet 2011

20. Modification de la résolution 2011-02-046 – adoption de l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies de la MRC de Maskinongé
  21. Appartenance Mauricie – demande d'achat de calendriers historiques 2012 portant sur le thème du sport en Mauricie
  22. Embauche de Daniel Duplessis – Journalier Classe 2 – poste occasionnel
  23. Entente de collaboration entre le MDDEP et la municipalité – Utilisation du piézomètre SEG-29 – autorisation de signature
  24. Nomination d'une personne responsable de l'application du règlement numéro 225-11 de la MRC de Maskinongé sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles (recyclage)
  25. Modification de la demande d'autorisation à la CPTAQ – Hydro-Québec
  26. Demande de dérogation mineure – Jean Dontigny – 150 rue des Sapins
  27. Demande de dérogation mineure – Patrick Diamond – 40 rue Lafond
  28. Fête de quartier – Demande de matériel et pour l'utilisation du parc de la Place Grenier - Fermeture de la rue des Gouverneurs
  29. Demande d'autorisation de passage – Tour de Beauce - Classique Montréal-Québec
  30. Octroi de contrat – Réfection de l'avenue Ringuette
  31. Varia
    - 31.1 Mandat à Fondation Rues Principales – Plan directeur d'aménagement
    - 31.2 Demande de soumissions sur invitation pour des services professionnels – Travaux au 5<sup>e</sup> Rang
    - 31.3 Conseil régional de l'environnement Mauricie – renouvellement de l'adhésion
    - 31.4 Projet d'acquisition d'un terrain pour le stationnement des remorques, VTT et motoneiges – General Shale Canada GP inc.
    - 31.5 Mandat arpenteur-géomètre – Piquetage rue Fortier
    - 31.6 Demande de soumissions sur invitation pour des services professionnels – Travaux boulevard de la Gabelle
    - 31.7 Motion de remerciements – Jean-François Picard – Centre sportif Alphonse-Desjardins
    - 31.8 Motion de Félicitations – Comité culturel – Animations au pavillon du parc Réal-St-Onge
- Période de questions
32. Levée de l'assemblée

**2011-07-193**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### ***Mot du maire***

D'entrée de jeu, M. le maire informe les gens présents que le programme de rinçage des conduites d'eau potable a débuté ce matin et se poursuivra jusqu'au vendredi le 22 juillet 2011. Il indique que des inconvénients tels que baisse de pression et une couleur brunâtre peuvent survenir lors de cette opération. Il mentionne que la municipalité espère de ne pas avoir de mauvaise surprise puisqu'il s'agit de la première fois que cette opération est effectuée. À compter de maintenant nous allons effectuer cette opération à chaque année.

La subvention pour la mise aux normes des installations septiques sera envoyée aux personnes concernées à la fin septembre pour ceux qui ont fait les travaux en 2009 et 2010 et à la fin décembre pour tous ceux qui ont complété les travaux en 2011.

## Séance ordinaire du 11 juillet 2011

Concernant la requête des gens du secteur Lac Robert, il indique que nous avons complété l'étude préliminaire et que nous allons convoquer le comité afin de leur faire part de cette étude.

Dans le dossier des loisirs du secteur St-Thomas, il informe que nous avons reçu une résolution de la municipalité de St-Barnabé nous avisant qu'ils mettaient fin à leur participation financière concernant la partie loisirs, ce qui implique que nous allons devoir revoir les investissements futurs.

Les travaux de l'avenue Ringuette devraient être réalisés à la fin juillet, le mandat étant octroyé au cours de la présente séance. Le mandat à l'arpenteur-géomètre pour la rue Fortier sera aussi donné lors de la séance. Nous avons eu le rapport de l'arpenteur-géomètre concernant le 5<sup>e</sup> rang. Ainsi, on nous a confirmé que le chemin était dans l'emprise et que par conséquent, il ne sera pas déplacé. Des travaux de réfection de la chaussée seront réalisés d'ici la fin septembre.

Enfin, la municipalité adoptera au cours de la séance le règlement concernant la vitesse et le stationnement. Ce dernier sera transmis au ministère des Transports.

Robert Landry,  
Maire

### 2. Adoption du procès-verbal

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2011-07-194

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 3. Correspondance

**CONSIDÉRANT** le bordereau de correspondance numéro 11-07-2011 préparé par madame Nathalie Vallée, directrice générale & secrétaire-trésorière, faisant état de la correspondance du mois;

2011-07-195

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 11-07-2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 4. Trésorerie

### 5. Adoption des comptes fournisseurs

2011-07-196

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2011 totalisant 438 697,27 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer au 30 juin 2011 au montant de 38 767,40 \$.

## Séance ordinaire du 11 juillet 2011

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque.  
Secrétaire-trésorière adjointe

### **L.A.S.G.D. inc. – honoraires professionnels – archives municipales**

**2011-07-197**

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture au montant de 14 645,06 \$ à L.A.S.G.D. inc. pour l'implantation du calendrier de conservation sur les dossiers. (Rés. 2011-05-142)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Consultants Mesar inc. – Honoraires professionnels – programme de rinçage unidirectionnel**

**2011-07-198**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no. 35447, au montant de 6 696,51 \$, à Consultants Mesar inc. pour des honoraires professionnels dans le projet établissant le programme de rinçage unidirectionnel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Heenan Blaikie – honoraires professionnels au 30 avril 2011 – 2 dossiers**

**2011-07-199**

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no. 53000547 de Heenan Blaikie, au montant de 4 782,12 \$, pour des services professionnels rendus pour la période se terminant le 30 avril 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **6. Engagements de crédits – Juillet 2011**

**2011-07-200**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

**Engagements de crédits :**

Description	Compte G/L	Montant
Réparation de galerie du Parc des Grès	02.701.50.521	500 \$
Clôture derrière grande patinoire, Cambrek	02.701.50.521	926 \$
Autres clôtures (petit terrain) Cambrek	02.701.50.521	1 584 \$
Clôture – bâtisse du réservoir à propane Cambrek	02.701.50.521	1 132 \$
Affiche – Parc des Grès	02.701.50.649	349 \$
Affiche – Halte l'Iris	02.701.53.521	349 \$

## Séance ordinaire du 11 juillet 2011

2 affiches routières avec chevalet et drapeau	02.220.00.649	208 \$
4 radios à 937 \$ d'Action Solution	23.030.00.725	4 083 \$
2 X 5 gallons de mousse, de STIP	02.220.00.649	229 \$
1 habit bunker de l'Arsenal CMP Mayer	23.030.00.725	1 950 \$
Resurfacement partiel des rues	02.320.00.521	5 000 \$
Location du rouleau à asphalte	02.320.00.521	490 \$
Transport de sable (Louis Boucher)	02.330.00.635	14 815 \$
Achat de peinture pour bâtisses puits # 1, 2 et 6	02.413.10.522	636 \$
Achat de cèdres pour réparation fuite d'eau près du foyer	02.413.10.522	381 \$
Achat d'équipement de sécurité pour employés	02.320.00.650	368 \$
		<b>33 000 \$</b>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**7. Avis de motion – adoption d'un règlement établissant un programme de subvention pour les installations septiques**

**2011-07-201**

Francine Boulanger donne avis de motion que, lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement établissant un programme de subvention pour les installations septiques.

**8. Avis de motion – adoption d'un règlement de prévention des incendies et abrogeant le règlement 383-09**

**2011-07-202**

Richard St-Pierre donne avis de motion que, lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement de prévention en sécurité incendie et abrogera le règlement 383-09 qui avait été adopté par le conseil sur ce sujet.

**9. Adoption du règlement 380-2011 – sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles**

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur les compétences municipales permet aux municipalités d'adopter des règlements relatifs aux matières résiduelles pour répondre à leurs besoins et dans l'intérêt de la population;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire obliger les occupants du territoire à déposer leurs matières résiduelles dans des contenants réglementaires et fixer des règles pour assurer l'enlèvement et la disposition de ces matières de façon ordonnée et sécuritaire;

**2011-07-203**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 380-2011 sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**10. Adoption du règlement 403-2011 – sur les dérogations mineures**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est à effectuer une révision complète de sa réglementation d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de revoir les normes applicables aux demandes de dérogations mineures;

## Séance ordinaire du 11 juillet 2011

**CONSIDÉRANT** que, pour faciliter l'étude des demandes de dérogations mineures des citoyens, un formulaire de demande a été conçu à cet effet;

**2011-07-204**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 403-2011 sur les dérogations mineures. Ce règlement abroge et remplace le règlement numéro 238 adopté en 1990.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **11. Adoption du règlement 409-2011 – concernant les limites de vitesse et le stationnement**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire établir et/ou modifier les limites de vitesse dans toutes les rues de la municipalité et installer une signalisation adéquate permettant une circulation plus sécuritaire des automobilistes sur les voies publiques et privées de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire également ajouter et définir clairement des zones où le stationnement est interdit sur le territoire de la municipalité;

**2011-07-205**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 409-2011 concernant les limites de vitesse et le stationnement et que ce règlement soit soumis au Ministère des Transports pour approbation. Ce règlement abroge et remplace les règlements 307-98 et 330-2002 relatifs aux limites de vitesse, les règlements 64, 301-98 et ses amendements, ainsi que toute disposition inconciliable d'un règlement antérieur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **12. Adoption de la politique relative aux civilités**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès reconnaît l'importance de l'apport de ses ressources humaines au bon fonctionnement et au rendement de son organisme;

**CONSIDÉRANT** qu'elle tient à souligner divers événements heureux ou malheureux touchant de près ses employés et les membres des comités municipaux et du conseil municipal;

**2011-07-206**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte une politique relative aux civilités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **13. Adoption de la politique sur la location des locaux**

**CONSIDÉRANT** la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès souhaite établir une politique de location de ses locaux selon des critères clairs et équitables;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important que les infrastructures gérées par la municipalité soient accessibles tant aux organismes locaux qu'aux citoyens résidents;

## Séance ordinaire du 11 juillet 2011

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'établir des règlements à l'intention des locataires des locaux afin de bien protéger ses infrastructures;

2011-07-207

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte une politique de location des locaux municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**14. Adoption de la politique d'attribution de subventions aux organismes de loisirs, de sports et de culture**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se doter d'une politique d'attribution de subventions structurée afin d'appuyer les organismes locaux dans l'organisation de leurs projets ou événements communautaires, tout en favorisant une utilisation équitable et responsable des fonds publics;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'établir des paramètres d'analyse qui permettent de considérer de façon objective et équitable les demandes provenant d'organismes et de groupes de la municipalité;

2011-07-208

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte une politique d'attribution de subventions aux organismes de loisirs, de sports et de culture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**15. Adoption de la politique pour contrer le harcèlement psychologique au travail**

**CONSIDÉRANT** que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît à tout être humain le droit au respect, à la sauvegarde de sa dignité et à la protection de son intégrité physique et psychologique;

**CONSIDÉRANT** l'importance de maintenir un climat de travail exempt de harcèlement et favoriser le respect de la personne dans les rapports professionnels;

**CONSIDÉRANT** la responsabilité de l'employeur de fournir le support nécessaire aux personnes qui croient subir une forme de harcèlement en établissant une procédure de règlement des plaintes;

2011-07-209

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte une politique pour contrer le harcèlement psychologique au travail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16. Adoption de la politique relative à l'accès aux systèmes de communication électronique et à leur utilisation**

**CONSIDÉRANT** la multitude de moyens de communication électronique qui sont mis à la disposition des élus, des cadres, des pompiers et des employés de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès pour leurs besoins professionnels;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'établir des règles d'utilisation de ces systèmes de communication électronique et de les faire respecter;

## Séance ordinaire du 11 juillet 2011

2011-07-210

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte une politique relative à l'accès aux systèmes de communication électronique et à leur utilisation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **17. Colloque de zone – ADMQ Zone-Mauricie**

2011-07-211

Il est proposé par Richard St-Pierre, appuyée de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire- trésorière, ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe, à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le 30 septembre 2011 à Charette. La municipalité assumera les frais d'inscription pour un montant total de 190,00 \$, en plus des frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18. Demande de partenariat – Fédération de l'UPA de la Mauricie – Portes ouvertes sur les fermes du Québec**

**CONSIDÉRANT** que Fédération de l'UPA de la Mauricie organise depuis déjà 9 ans l'activité *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* afin de démystifier la profession d'agriculteur(trice) et de rapprocher les gens de la ville de ceux de la campagne;

**CONSIDÉRANT** que cette activité connaît un franc succès grâce aux agriculteurs qui ouvrent leurs portes, aux bénévoles qui les soutiennent et à l'implication des partenaires;

**CONSIDÉRANT** que le 11 septembre prochain, l'entreprise maraîchère Les Fruits Soleil, propriété de Sylvain Éthier de notre municipalité, ouvrira ses portes aux visiteurs;

2011-07-212

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le partenariat de la Fédération de l'UPA de la Mauricie en participant pour un montant de 250 \$ à l'activité *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* qui se tiendra le 11 septembre prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **19. Demande d'un service de halte-garderie - Congrès de la FQM**

**ATTENDU QUE** les jeunes et les femmes sont sous-représentés en politique municipale et que, depuis quelques années, la Fédération québécoise des municipalités souligne l'importance de leur implication et de leur apport au sein de ce palier gouvernemental;

**ATTENDU QUE**, pour les jeunes élu(e)s, il n'est pas toujours évident de confier leurs jeunes enfants à des proches durant 3 jours, sur semaine, pour se rendre à Québec assister au congrès annuel de la Fédération;

2011-07-213

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu de demander à la Fédération québécoise des municipalités de prévoir un service de halte-garderie durant le prochain congrès qui se tiendra les 29 et 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre prochains au Centre des congrès de Québec.



## Séance ordinaire du 11 juillet 2011

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20. Modification de la résolution 2011-02-046 – adoption de l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies de la MRC de Maskinongé**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait adopté, le 7 février 2011, la résolution 2011-02-046 autorisant la signature de l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'en arriver à un consensus afin que l'entente soit uniforme pour toutes les municipalités;

**CONSIDÉRANT** que le texte de l'entente a été à nouveau modifié;

**2011-07-214**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le texte de l'entente modifié en retirant le 2<sup>e</sup> alinéa du paragraphe C de l'article 10, et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit document de l'entente – 3<sup>e</sup> modification.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21. Appartenance Mauricie – demande d'achat de calendriers historiques 2012 portant sur le thème du sport en Mauricie**

**2011-07-215**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à l'achat de 25 calendriers historiques, édition 2012, au coût de 250 \$, de Appartenance Mauricie sous la thématique du sport en Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**22. Embauche de Daniel Duplessis – Journalier Classe 2 – poste occasionnel**

**CONSIDÉRANT** qu'un affichage à l'interne a été effectué conformément aux dispositions de l'article 10.03 de la convention collective en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que seul M. Duplessis a apposé sa signature et que ce dernier répond aux exigences du poste offert;

**2011-07-216**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'embauche de Daniel Duplessis comme journalier Classe 2, pour un poste de salarié occasionnel d'une durée d'environ 8 semaines et ce, à compter du 11 juillet 2011.

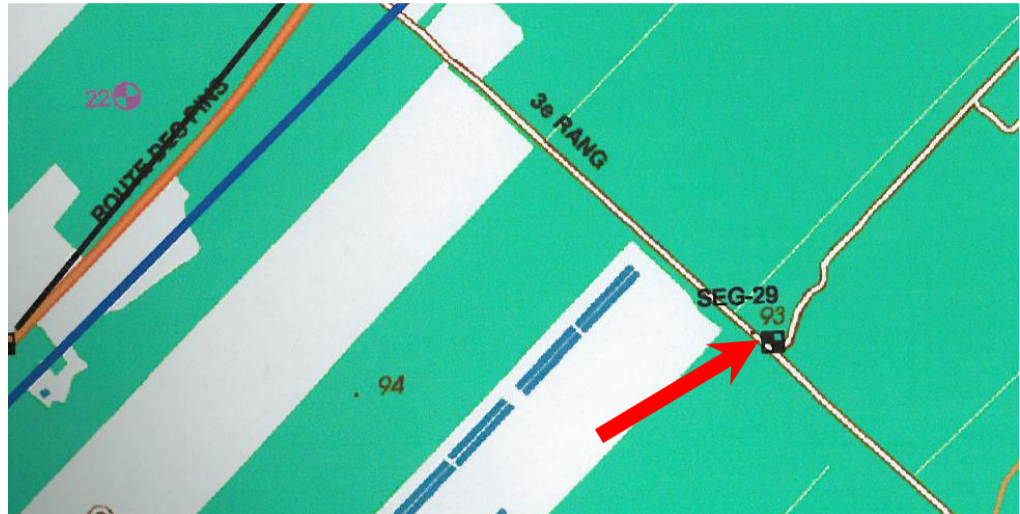
ADOPTÉE UNANIMEMENT

**23. Entente de collaboration entre le MDDEP et la municipalité – Utilisation du piézomètre SEG-29 – autorisation de signature**

**CONSIDÉRANT** que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs doit implanter et opérer un réseau de suivi des niveaux de la nappe souterraine sur l'ensemble de la province;

## Séance ordinaire du 11 juillet 2011

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, il désire établir une entente avec la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès pour lui permettre d'utiliser le piézomètre SEG-29 localisé sur un terrain de la municipalité, tel qu'il apparaît sur la carte;



2011-07-217

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte les termes de cette entente et autorise le maire à signer, avec le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, l'entente pour l'utilisation du piézomètre SEG-29.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**24. Nomination d'une personne responsable de l'application du règlement numéro 225-11 de la MRC de Maskinongé sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles (recyclage)**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Maskinongé a compétence en matière d'enlèvement et de disposition des matières résiduelles recyclables;

**CONSIDÉRANT** qu'elle a adopté un règlement portant le numéro 225-11 obligeant les citoyens du territoire de la municipalité à déposer leurs matières recyclables dans des bacs réglementaires définis audit règlement;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 27, la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès doit nommer une personne responsable de l'application de ce règlement;

2011-07-218

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** par Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme le directeur des Travaux publics comme personne responsable de l'application du règlement 225-11 de la MRC de Maskinongé sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles. Cette personne est autorisée à délivrer, au nom de la municipalité, des constats d'infraction audit règlement (art. 29).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**25. Modification de la demande d'autorisation à la CPTAQ – Hydro-Québec**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait approuvé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole d'Hydro-Québec pour une utilisation non agricole de plusieurs lots, par sa résolution 2011-03-78 adoptée le 7 mars 2011;

## Séance ordinaire du 11 juillet 2011

**CONSIDÉRANT** qu'une modification doit être apportée aux lots mentionnés dans cette demande d'autorisation;

**2011-07-219**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de modifier le premier paragraphe de sa résolution 2011-03-078 en modifiant les numéros de lots affectés par la demande d'Hydro-Québec, soit les lots 2 546 669, 2 546 725, 2 546 726, 2 546 734, 2 546 962, 2 546 967, 2 547 109, 2 547 113 et 2 547 216.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 26. Demande de dérogation mineure – Jean Dontigny – 150 rue des Sapins

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean Dontigny consiste à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à partir du garage existant et de ses fondations;

**CONSIDÉRANT** que l'emplacement actuel du garage ne respecte pas les marges d'implantation arrière et latérale pour un bâtiment principal, tel qu'exigé par les dispositions de l'article 101 du règlement de zonage 234-90, puisque la marge latérale gauche de la future maison serait de 1,82 mètres au lieu de 4 mètres et que la marge arrière serait de 3,65 mètres au lieu de l'équivalent de 25 % de la profondeur moyenne du terrain qui exigerait 6,67 mètres;

**CONSIDÉRANT** qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** que la résidence principale actuelle nécessiterait des réparations importantes et que le propriétaire prévoit la démolir;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire veut acquérir une bande de terrain de 3,05 mètres du voisin, ce qui régulariserait sa marge latérale gauche;

**CONSIDÉRANT** que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Jean Dontigny pour sa marge arrière, à la condition que le propriétaire acquiert une bande de terrain pour rendre conforme la marge d'implantation latérale gauche;

Parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

**2011-07-220**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean Dontigny, concernant le lot 2 545 477, zone Ru-03 aux conditions suivantes :

- Le propriétaire devra acquérir la parcelle de terrain rendant conforme sa marge latérale gauche avant l'émission du permis de construction;
- La parcelle acquise devra être jointe au lot existant afin de ne constituer qu'un seul lot (permis de lotissement);
- Le propriétaire devra s'engager à démolir la résidence actuelle lors de l'émission du permis par l'inspecteur municipal, dans un délai acceptable, ou selon les dispositions des règlements en vigueur, afin d'éviter la présence de deux usages principaux sur le même lot.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 11 juillet 2011

### 27. Demande de dérogation mineure – Patrick Diamond – 40 rue Lafond

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Patrick Diamond consiste à permettre la construction d'un bâtiment secondaire, d'une hauteur de 15 pieds, au lieu de 12 pieds, tel que prescrit à l'article 77 du règlement de zonage 234-90, sur le lot 2 546 185 de la zone Rm-02;

**CONSIDÉRANT** qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** que le garage sera construit en cour arrière de la propriété;

**CONSIDÉRANT** que les garages avoisinants sont de la même hauteur que les maisons;

**CONSIDÉRANT** que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Patrick Diamond;

Parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

2011-07-221

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Patrick Diamond, concernant le lot 2 546 185, zone Rm-02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 28. Fête de quartier – Demande de matériel et pour l'utilisation du parc de la Place Grenier - Fermeture de la rue des Gouverneurs

**CONSIDÉRANT** la demande de madame Marie-Claude Charbonneau, organisatrice de la Fête de quartier dans le parc de la Place Grenier qui se tiendra le samedi 6 août prochain, à l'effet de fermer la rue des Gouverneurs, entre les deux intersections de la Place Grenier, de 13 h 00 à 21 h 00, afin de sécuriser le site de la fête;

**CONSIDÉRANT** que, pour réaliser cette activité, madame Charbonneau demande à la municipalité l'autorisation d'utiliser le parc dans le rond-point de la Place Grenier, ainsi que le prêt d'une toilette chimique, de quelques tables et de un ou des chapiteaux;

2011-07-222

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'utilisation du parc de la Place Grenier et la fermeture de la rue des Gouverneurs, entre les deux intersections de la Place Grenier, le samedi 6 août prochain, de 13 h à 21 h, à l'occasion de la tenue de la Fête de quartier organisée par madame Marie-Claude Charbonneau, mais tout en maintenant la circulation locale (et/ou urgence) (1 voie). La municipalité fournira les barricades, la toilette chimique, les tables ainsi que le chapiteau de la municipalité pour la tenue de cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 29. Demande d'autorisation de passage – Tour de Beauce - Classique Montréal-Québec

**CONSIDÉRANT** que les participants à la Classique (Montréal-Québec) du Tour de Beauce prévoient circuler dans les rues de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès le dimanche 14 août prochain;

## Séance ordinaire du 11 juillet 2011

**CONSIDÉRANT** que, pour l'obtention d'un permis d'événement du Ministère des Transports, l'organisation doit obtenir une autorisation de passage de la part de la municipalité;

**2011-07-223**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès donne son aval au passage des cyclistes sur les rues ou chemins sous sa juridiction, le dimanche 14 août 2011, notamment sur les chemins suivants : avenue Saint-Thomas-de-Caxton, chemin Saint-Thomas, 4<sup>e</sup> Rang, chemin des Dalles et boulevard de la Gabelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 30. Octroi de contrat – Réfection de l'avenue Ringuette

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des soumissions sur invitation à quatre (4) soumissionnaires pour la réfection de l'avenue Ringuette;

**CONSIDÉRANT** que deux soumissionnaires invités ont présenté des soumissions conformes, comme suit :

Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné incluant les taxes
<i>Les Entreprises Bourget inc.</i>	60 618,91 \$
Construction DJL inc.	70 046,79 \$

**2011-07-224**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la réfection de l'avenue Ringuette à Les Entreprises Bourget inc., pour un montant de 60 618,91 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 31. Varia

#### 31.1 Mandat à Fondation Rues Principales – Plan directeur d'aménagement

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est en pleine expansion puisqu'elle émet une quarantaine de permis de construction de résidences par année et ce, depuis quelques années;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire bien positionner le développement de son cœur villageois traditionnel et mettre en valeur son potentiel de développement socioculturel et économique tout en renforçant la qualité de vie de son noyau villageois;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Fondation Rues Principales d'avril 2011 pour l'élaboration d'un « Plan directeur d'aménagement »;

**2011-07-225**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès mandate Fondation Rues Principales pour réaliser un plan directeur d'aménagement, en passant par toutes les étapes énumérées dans son offre de service, pour un montant de 21 531,82 \$ incluant les taxes. Le conseil

## Séance ordinaire du 11 juillet 2011

autorise le maire et la directrice générale à signer le document d'offre de service. Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **31.2 Demande de soumissions sur invitation pour des services professionnels – Travaux au 5<sup>e</sup> Rang**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réfection et de traitement de surface doivent être effectués dans le chemin 5<sup>e</sup> Rang, sur une distance de 2 kilomètres;

2011-07-226

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la réfection du 5<sup>e</sup> rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **31.3 Conseil régional de l'environnement Mauricie – renouvellement de l'adhésion**

2011-07-227

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle son adhésion au Conseil régional de l'Environnement Mauricie (CREM) au coût de 25 \$, et renomme Nicolas Gauthier, conseiller, comme représentant du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès auprès de cet organisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **31.4 Projet d'acquisition d'un terrain pour le stationnement des remorques, VTT et motoneiges – General Shale Canada GP inc.**

**CONSIDÉRANT** que le point de départ des sentiers de motoneiges et des véhicules tout-terrain se situe à proximité de l'autoroute 55, dans le développement commercial qui se situe à l'est de l'autoroute;

**CONSIDÉRANT** que la construction de nouveaux commerces dans ce secteur crée une problématique de stationnement pour les usagers des sentiers et des commerces;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de solutionner cette problématique en fournissant à ces usagers un endroit pour stationner leurs véhicules et leurs remorques à proximité du point de départ des sentiers;

2011-07-228

**EN CONSÉQUENCE** il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès propose à General Shale Canada GP inc. d'acquérir une superficie d'environ 7 000 mètres carrés de leur propriété constituant une partie du lot 2 781 220 du cadastre de Saint-Étienne-des-Grès, pour un montant de 15 400 \$, soit 2,20 \$/m<sup>2</sup>, ce qui constitue la valeur de l'évaluation de terrains du secteur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 11 juillet 2011

### **31.5 Mandat arpenteur-géomètre – Piquetage rue Fortier**

2011-07-229

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre, pour réaliser le piquetage de la rue Fortier (partie municipalisée).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **31.6 Demande de soumissions sur invitation pour des services professionnels – Travaux boulevard de la Gabelle**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réfection et de traitement de surface doivent être effectués sur le boulevard de la Gabelle, sur une distance de 5 kilomètres;

2011-07-230

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la réfection du boulevard de la Gabelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **31.7 Motion de remerciements – Jean-François Picard – Centre sportif Alphonse-Desjardins**

2011-07-231

Les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désirent offrir leurs plus sincères remerciements à M. Jean-François Picard, directeur général, pour sa grande ouverture envers le comité organisateur du Tournoi moustique 2011 de Saint-Étienne-des-Grès en leur permettant d'utiliser les installations du Centre sportif Alphonse-Desjardins. Ainsi malgré la pluie, cela a permis la poursuite des parties à l'intérieur et de faire de cet événement une réussite encore cette année.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **31.8 Motion de Félicitations – Comité culturel – Animations au pavillon du parc Réal-St-Onge**

2011-07-232

Les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désirent offrir leurs plus sincères félicitations au Comité culturel pour l'organisation des animations culturelles et, plus particulièrement, la tenue du spectacle de Marc Ouellette et Claude St-Onge au pavillon du parc Réal-St-Onge qui a eu lieu le mercredi 6 juillet dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

### **Période de questions**

Début : 20 h 23  
Fin : 20 h 38

## Séance ordinaire du 11 juillet 2011

### 32. Levée de l'assemblée

**2011-07-233**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 38.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.  
Directrice générale &  
Secrétaire-trésorière